

Le Sorlin' info



Saint-Sorlin-de-Morestel
Septembre 2026

C'EST LA RENTRÉE !

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Reconstitution d'une
salle de classe
d'autrefois

SÉCHERESSE

Rappel des mesures de
restriction



Edito

Chères Saint-Sorlinoises, chers Saint-Sorlinois,

Après le rythme de l'été à se reposer (ou à chercher le frais), voici la rentrée. Les enfants retrouvent leurs copains et le chemin de l'école, les plus grands reprennent le rythme du travail. Vous trouverez dans ce numéro la présentation de nos chantiers pour entretenir le patrimoine du village, mais aussi des infos et une enquête sur la santé dans notre Communauté de Communes. Et bien sûr, les prochains rendez-vous culturels du village à ne pas manquer. Tout ça, pour se sentir bien à Saint-Sorlin !

Belle rentrée !

Nicole GENIN

Focus travaux

Reprise de l'enduit salle Suzanne et Louis Gilet

Le chantier (en cours) concerne le mur extérieur du côté des terrains de boules. Le travail se fait à la chaux pour respecter le bâti ancien.



Réinstallation des croix Carrefours bas du village et Rebergère

Après avoir préparé les dalles au début de l'été, les socles en pierre ont été installés avec l'aide d'un



Carrefour de la Rebergère

tracteur du village, dont nous remercions les propriétaires pour leur contribution. Il reste à sceller les croix courant septembre. Pour en savoir plus sur l'histoire de ces croix, rendez-vous en fin de numéro dans la partie Mémoire et Patrimoine !



Carrefour bas du village

Vie du village

- Prochain conseil municipal le 14 septembre à 20h -

Rentrée scolaire

Le regroupement pédagogique Saint-Sorlin/Vasselin regroupe cette année 71 élèves répartis sur les deux écoles. À Saint-Sorlin, ce sont 36 élèves qui sont accueillis. Ils sont 5 en petite section, 5 en moyenne section, 11 en grande section, encadrés par Madame Marino. Ils sont 3 en CP et 12 en CE1, accompagnés par la Directrice, Madame Gaillard. L'équipe enseignante est aidée par des ATSEM, une jeune employée civique, et cette année par une AESH(Accompagnante d'élève en situation de handicap) et ainsi qu'une stagiaire en formation à la MFR de Morestel.

La garderie ouvre le matin à 7 h 15 et ferme le soir à 18 h 30 (18h00 le vendredi). La plupart des enfants mange à la cantine, approvisionnée par un traiteur. Ces services périscolaires sont animés par des agents communaux.

Nous remercions l'association "Les Petites Bouches", responsable de l'organisation administrative de la cantine, pour son engagement auprès des familles.

Nous souhaitons à tout ce petit monde qui gravite autour de l'école une excellente année scolaire.



Information ENEDIS

Une campagne de vérification de la conformité des compteurs sera menée en septembre/octobre 2026. Un technicien d'Enedis se rendra au domicile de plusieurs habitants pour contrôler le compteur électrique et le cas échéant, effectuer une remise en conformité de l'installation.



Après-midi Jeux de société avec la NECJ

Le dimanche 26 juillet, la NECJ organisait un sympathique après-midi consacré aux jeux de société (3e édition). Une trentaine de Saint-Sorlinois ont répondu présents pour partager ce moment convivial dans une ambiance à la fois ludique, amicale et au frais dans notre salle du caveau !

Entre rires, échanges et parties animées, chacun a pu profiter d'un très agréable moment de détente et de partage. Cette rencontre a été appréciée de tous et donne déjà envie de renouveler l'expérience. Une chose est sûre : à refaire, rejoignez-nous l'année prochaine !



CLUB DIAMANT

La Présidente sera heureuse d'accueillir les membres du club lors du goûter mensuel du 16 septembre à 14 h 00 à la Salle Suzanne et Louis Gilet.

SORLIN GYM'N

La gymnastique douce reprend le mercredi 9 septembre à 17h.

RDV tous les mercredis de 17h à 18h (sauf pendant les congés scolaires) dans la salle de motricité de l'école de Saint-Sorlin-de-Morestel.

Le cours est adapté à tout public (renforcement musculaire, équilibre, mémoire et étirements). Venez nombreux et nombreuses, pour garder la forme sans souffrir !

Infos et inscriptions : Monique au 06 31 61 56 12

Connaissez-vous le principe de la téléalarme : le maintien à domicile en toute sérénité ?

Il s'agit d'un appareil équipé d'un haut-parleur, branché électriquement au domicile et relié par réseau à une centrale d'écoute des pompiers. L'abonné dispose d'un émetteur (bouton rouge), porté soit en pendentif, soit en bracelet.



En cas de problème (chute, malaise ou autre situation nécessitant de l'aide), il suffit d'appuyer sur le bouton. Les pompiers prennent alors immédiatement contact directement avec l'abonné via l'appareil et préviennent les personnes référencées dans le dossier afin d'intervenir (par exemple pour un relevage après une chute). Si aucun intervenant ne peut se rendre sur place, ce sont les pompiers de la caserne la plus proche du domicile qui interviennent.

Les avantages clés de la télé-assistance :

- **Réactivité immédiate** : En moins de cinq minutes, un chargé d'assistance évalue la situation à distance via un haut-parleur. Selon l'urgence, les proches ou les services de secours (pompiers, SAMU) sont dépêchés sur place.
- **Sécurité permanente** : Les dispositifs fonctionnent **24 h / 24 et 7 j / 7**. Les déclencheurs (médailleurs, montres) sont généralement étanches pour être portés sous la douche.
C'est très utile en cas de malaise, de chute ou d'incident bien sûr, mais également dans le cas de la visite d'un visiteur inopportun...
- **Détecteur de chute automatique** : Pour les personnes à risque de perte d'équilibre, il existe des options qui déclenchent l'alerte de manière autonome si une chute lourde est détectée, même si la personne ne peut pas appuyer sur le bouton.

Vous souhaitez plus d'informations sur ce dispositif pour vous ou pour vos proches ?
Contactez la mairie au 04.69.31.87.36.

La nature du sol de nos coteaux est fragile, ce qui les détermine en grande partie à risque de glissement de terrain ou de ravinement sur la carte des aléas.

De nombreuses espèces végétales ou animales protégées y sont répertoriées au niveau de l'Atlas Départemental de la Biodiversité.



La multitude de parcelles qui composent les bois de la commune est ainsi pour la plupart catégorisée « Espace Boisé Classé ». Cela implique l'obligation de déposer une déclaration préalable de travaux en mairie 3 mois avant le démarrage d'une coupe de bois. Le but de cette démarche est avant tout sécuritaire, et permet une entente préalable sur les moyens techniques qui seront mis en oeuvre en fonction de la topographie des lieux.



Ruches

Vous avez entre le 1er septembre et le 1er décembre pour effectuer votre déclaration annuelle de détention des ruches via le Cerfa 13995*08.

Josette CONTE,
René VEROLLET,
Carmen THIVEL,
Alexis REYNAUD,
Anthony SABA
sont décédés cet été

La municipalité présente à leurs familles et à leurs proches
ses sincères condoléances.



La Région souhaite contribuer au bien-vieillir de ses habitants. Elle a créé le PASS'Région seniors :

- Une carte gratuite
- Des avantages dans de nombreux domaines.

Pour en savoir plus : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/particulier/passregion-seniors>



Surdités, troubles de l'audition...

s'informer, découvrir, comprendre avec Surdités Info Service

Pour bien communiquer avec une personne sourde ou malentendante, il existe quelques règles d'or simples à utiliser :

- **Mettez-vous en face** : Restez bien en vis-à-vis pour permettre la lecture labiale et voir les expressions du visage.
- **Évitez le contre-jour** : Ne vous mettez pas devant une fenêtre ou une source lumineuse forte qui obscurcit votre visage.
- **Parlez normalement** : Articulez clairement et gardez un rythme calme, sans crier ni exagérer les mouvements des lèvres.
- **Attirez l'attention** : Faites un signe de la main ou tapez doucement sur la table pour signaler le début de l'échange.
- **Utilisez l'écrit si besoin** : Ayez de quoi noter ou utilisez votre téléphone pour taper un message en cas d'incompréhension.

Le Centre National d'Information sur les Surdités - CNIS, a pour objectif de permettre à chaque personne confrontée à la surdité (personne concernée, parents, famille, proches, professionnels...) d'accéder à une information fiable et neutre. N'hésitez pas à visiter leur site <https://surdites-info-service.fr/> qui répond à toutes vos questions. Vous pouvez également les contacter au 0805 800 808, service gratuit et accessible à tous.

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource :
Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

ALERTE RENFORCÉE niveau 3/4

Gestes
Éco-
citoyens



INTERDICTION ENTRE 9h et 20h
des prélèvements domestiques (retrait
pompe mobile et tout autre dispositif de pompage ou
de rejet) et **INTERDICTION** des rejets directs
dans les cours d'eau



INTERDICTION de laver les véhicules
(hors stations professionnelles équipées de lances
haute pression ou de recyclage de l'eau)



INTERDICTION de fonctionnement
des fontaines publiques à circuit
ouvert
INTERDICTION de prélever dans
ces fontaines si l'arrêt est
techniquement impossible



INTERDICTION ENTRE 7h et 23h
d'arroser les espaces verts publics,
INTERDICTION ENTRE 11h et 18h
d'arroser stades et autres espaces sportifs
les pelouses,



INTERDICTION ENTRE 9h et 20h
d'arroser les jardins potagers



INTERDICTION totale
d'arroser les pelouses et
massifs fleuris



INTERDICTION de remplir et vidanger les
piscines privées
(hors première mise en eau après construction)
INTERDICTION de remettre à niveau les
piscines entre 18h et 9h



INTERDICTION de laver les voiries (hors
impératif sanitaire ou sécuritaire) et de laver les
toitures, terrasses, façades et autres
surfaces imperméabilisées (hors impératif
sanitaire ou sécuritaire et réalisé par des
professionnels)



INTERDICTION de
remplissage ou maintien du
niveau et de la vidange des
plans d'eau à usage personnel

Retrouvez également les mesures prises pour les usages
professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère

<https://www.isere.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse>

Accueil > Politiques publiques > Environnement > Eau > Sécheresse > Sécheresse



Rôles et compétences d'une sage-femme

6 sages femmes sont installées sur le territoire de la CPTS Pays des Couleurs.

La sage-femme est une professionnelle médicale formée à la santé des femmes et à toutes les étapes de leurs vies. Elle peut accompagner une jeune fille dès 11 ans jusqu'au suivi de la femme ménopausée.

<https://www.cpts-paysdescouleurs.fr>
Contact: cpts-paysdescouleurs.fr

SUIVI GYNECOLOGIQUE

Prévention et dépistage chez la femme en bonne santé

- IST
- Frontis
- Échographies
- Examen des seins
- Prise en charge douleurs pelviennes (endométriose, syndrome de l'ovaire polykystique, hyperandrogénie)
- Lutte contre les violences
- Accompagnement métrorragiose
- Vaccination
- Médication périnatale

PRE CONCEPTIONNEL

Accompagnement en cas de projet de grossesse

Échographie de monitoring fœtalultra-sonographique dans le cas d'un parcours PMA

PRE NATAL

- Suivi médical de grossesse
- Monitoring au cabinet ou à domicile sur prescription
- Suivi échographique
- Entretien prénatal
- Accompagnement à la naissance et à la parentalité

POST NATAL

- Suivi à domicile dès le retour de la maternité
- Suivi post partum
- Entretien postnatal pour la prévention des dépressions du post partum
- Soins post-natals
- Conduite d'allaitement post-natal
- Suivi de l'allaitement
- Rééducation périnéale

MG

Médicamenteuses

- Habilitation à prendre en charge les IVG médicamenteuses jusqu'à la fin de la 7ème semaine de grossesse
- Échographie de datation

CONTRACEPTION

Aide au choix et suivi de la contraception

- Pose et retrait stérilets
- Pose et retrait d'implants
- Prescription pilule, patch, anneau...

* Toutes les SF ne sont pas habilitées à réaliser les échographies et les IVG.



ENQUÊTE SANTÉ

Auprès des habitants de la CPTS Pays des Couleurs



ACCÈS AUX SOINS



PRÉVENTION



ACCÈS AUX SPECIALISTES



PRISE EN CHARGE

Participez à l'enquête !

VOS RÉPONSES NOUS AIDENT À AGIR POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER !



VOTRE AVIS COMPTE !

jusqu'au 18 octobre 2026

Pour tout renseignement : contact@cpts-paysdescouleurs.fr

Ensemble, construisons la santé de demain sur notre territoire.

Mémoire et patrimoine

L'histoire de ces croix est relatée dans le « Raconte-moi Saint-Sorlin » n°2, septembre 2006. Vous y trouverez également l'histoire et l'explication des autres croix de Saint-Sorlin, souvent érigées dans les carrefours où elles ont servi de repères aux marcheurs. Ainsi, certains parlent encore du tour des 3 croix consistant à faire le parcours Carrefour Rojon - Carrefour de la Rebergère - Place de l'Eglise. Aujourd'hui, le circuit est moins bucolique avec la circulation de l'axe Vézeronce/Dolomieu !

Pourquoi restaurer ces croix de mission ? Elles font partie de notre petit patrimoine du bord des routes. Ces monuments font partie du paysage, de l'architecture de notre village. Elles servent de point de repère depuis si longtemps ! (cf. Photo avec le cadastre napoléonien). On constate avec les souvenirs qui suivent, qu'elles ont été maintes fois relevées, à l'aide de dons de familles du village.

Merci à tous ceux qui ont contribué hier, et aujourd'hui, à entretenir ce patrimoine !

« La croix du bas du village - Carrefour Rojon

Cette croix en bois est située en bas du village à l'intersection des départementales 16 et 16 B, adossée au mur de la propriété Rojon. (Avant 1988, elle était intégrée dans le mur). La construction de cette croix a été faite par Hermain Rougelin dans un arbre donné par la famille Claude et Maria Allagnat. Elle a été posée à l'époque du Père Carbonnel en 1951. À l'occasion de l'organisation du Comice Agricole en 1988, elle a été remplacée. »

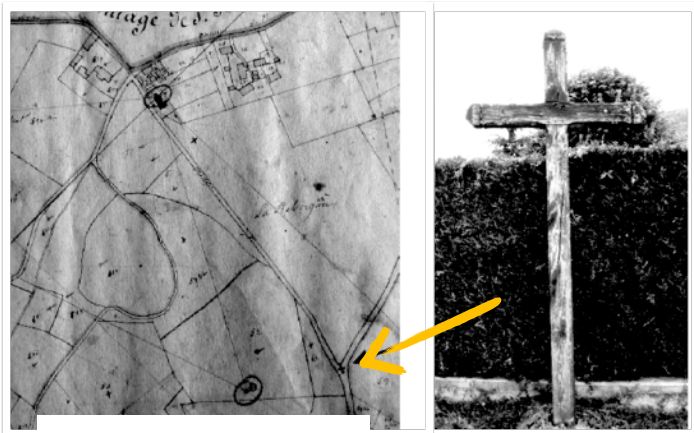
Le carrefour Rojon autrefois, on voit comme on pouvait s'y retrouver nombreux...



« La croix de La Rebergère :

Sur le cadastre original napoléonien (1824) qui est aux archives de Grenoble, l'emplacement de cette croix est signalé. Cette croix (qui était toute en bois) est située dans la fourche de la départementale 16B et de la route 19A qui va en direction de l'Église, à l'angle de la propriété Patricot (ex Mollet).

C'est à l'époque du Père Carbonnel en 1949 qu'elle fut remise en place. Pour la petite histoire, l'arbre qui avait servi à faire la croix est un châtaignier donné par la famille Vacher, abattu par M. Rougelin et transporté jusqu'à son atelier par Jo Perrier. La croix a ensuite été scellée par André Laurent en remplacement d'une précédente qui était en mauvais état. La journée se termina autour d'un bon vin et d'un saucisson offert par Jean Mollet. En 1958, la croix fut renversée par un camion. Le chauffeur paya la réparation qui fut effectuée par André Laurent. Puis lors de l'aménagement du carrefour, la croix fut reculée à son emplacement actuel, travaux effectués par Armand Page. Comme la croix précédente, elle a été remplacée à l'occasion du comice. »



Le cadastre Napoléonien



La place de l'Eglise autrefois. On y voit l'ancien emplacement de la grande croix, désormais placée près de l'entrée de l'église. Cette croix a été allégée depuis, et l'une des pierres qui constituait son socle est désormais réutilisée pour celui de la Croix de la Rebergère.

Le coloriage des écoliers



Place du 8 Mai 38510 St-Sorlin de M.
04 69 31 87 36 secretariatssm@gmail.com
www.saint-sorlin-de-morestel.fr

12

Accueil de la mairie
Mardi : 8h30/11h30 et 15h/19h
Mercredi : 8h30/11h30
Vendredi : 8h30/12h